Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE **Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle** **Bureau des emplois, du recrutement et de la formation initiale des personnels de l'enseignement technique** Dossier suivi par : Yves SCHENFEIGEL Tél. : 01.49.55.51.75 Mel : yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr Fax : 01.49.55.52.25 Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP **Suivi par : D.R.A.F. / D.A.F. - S.R.F.D. / S.F.D. des agents concernés**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEPC/N2008-2051** **Date: 17 avril 2008**

Dates limites de réponse :
6 mai 2008 (retour à la DRAF/DAF)
20 mai 2008 (retour à l'administration centrale)
Nombre d'annexes : 3

Objet : Appel de candidatures pour les postes de directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (01), de directeur adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02), de directeur adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (03) et de directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04) vacants ou susceptibles de se libérer au cours de la rentrée scolaire 2008.

Mots-cles : Mouvement des personnels titulaires, directeurs et directeurs adjoints, EPLEFPA, rentrée scolaire 2008 – seconde phase

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt – Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - les Chefs des Services de la Formation et du Développement Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices des Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation professionnelle Agricoles	*Pour information :* Organisations syndicales des personnels de l'enseignement technique
OBSERVATIONS : CETTE NOTE DE SERVICE EST DIFFUSEE INTEGRALEMENT SUR INTERNET www.chlorofil.fr et NOCIA	

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2008.

Elle comporte les dispositions générales, la liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2008, suite à la première phase d'affectation des personnels de direction, ainsi que certaines fiches de poste

Les candidats désireux d'obtenir des précisions sur le cadre d'exercice des différentes fonctions sont invités à se reporter à la note de service n2007-2148 du 13 décembre 2007, publiée sur NOCIA.

1. **Listes**
2. **Annexes**

1 - DISPOSITIONS GENERALES

Les postes de direction sont des **postes à profil** qui nécessitent que les candidats prennent obligatoirement contact avec l'autorité académique concernée (DRAF-DAF / SRFD-SFD) et ses services.

La durée d'affectation dans un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA doit garantir la stabilité et la responsabilité dans l'action mais aussi tenir compte de l'impératif de mobilité dans l'exercice des fonctions régaliennes et dans la construction des compétences qui repose sur la réalisation d'un parcours professionnel diversifié.

A cet égard, une durée de cinq ans à sept ans doit être considérée comme un objectif optimum de séjour dans un même poste.

I – Personnels concernés :

- Personnels sous statut d'emploi de directeurs ou de directeurs adjoints d'EPLEFPA ;
- Fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude pour la rentrée scolaire 2008 et qui sont actuellement en formation ;
- Fonctionnaires de catégorie A souhaitant occuper un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA. Ces personnels sont affectés ou mutés dans leur corps d'origine, et font fonction de personnel de direction. C'est la date d'entrée effective dans le statut d'emploi, après inscription sur la liste d'aptitude, qui détermine leurs possibilités d'évolution de carrière dans ce statut (promotions, participation à la mobilité, attribution du régime indemnitaire). Pour ces raisons il est recommandé de présenter au plus tôt la liste d'aptitude et de veiller avant de solliciter un emploi de "faisant fonction" aux conditions statutaires à remplir pour pouvoir se présenter à cette liste. Il est précisé que ces personnels ne seront pas prioritaires dans la gestion du mouvement et qu'ils seront nommés en qualité de faisant fonction.

II – Demandes de mutation :

A - Généralités :

Il est rappelé qu'en signant le formulaire de demande de mutation, les personnels s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront reçue dans le cadre du mouvement.

Les imprimés à utiliser ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation sont annexés à la présente note. Les demandes de mutation seront établies avec soin et précision. Les pièces justificatives seront obligatoirement jointes au dossier.

B - Rappels importants :

Les postes des agents occupant leur fonction de direction depuis plus de dix ans et âgés de moins de 56 ans à la date de la rentrée scolaire apparaissent vacants.
En effet, *« les personnels de direction ne peuvent exercer les fonctions de direction mentionnées à l'article 4 plus de dix ans dans le même établissement public. A l'issue d'une période de huit ans dans le même établissement, les personnels de direction sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation. S'ils n'ont pas changé d'établissement au terme de cette période de dix ans, ils font l'objet d'une nouvelle affectation par le ministre chargé de l'agriculture au plus tard à la fin de cette période. Il peut être dérogé à cette règle dans l'intérêt du service, ainsi que pour les personnels ayant occupé trois postes différents dans des emplois de direction »* (article 24, 3ème alinéa du décret n91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

Les agents ayant effectué une demande de principe mais qui occupent leur poste depuis moins de trois ans ne participent pas au mouvement.
En effet, *« Peuvent demander leur mutation les personnels de direction occupant leur emploi depuis trois années au moins, sauf dérogation accordée par le ministre chargé de l'agriculture, motivé par la situation personnelle ou familiale de l'intéressé(e), notamment en cas de rapprochement de conjoint »* (Article 24, 2ème alinéa du décret n91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

III – Envoi des dossiers :

La procédure retenue pour la seconde phase du mouvement 2008 se compose de deux démarches conduites en parallèle.

A. La démarche administrative :

Elle consiste, seulement pour les agents n'ayant pas obtenu satisfaction à la première phase du mouvement 2008, à confirmer à la DGER, sous couvert de la voie hiérarchique, une candidature à un ou plusieurs postes de direction.

A cet effet, **le candidat** adressera, par la voie hiérarchique,

- UN EXEMPLAIRE COMPLET du formulaire annexé à la présente note (annexe A recto/verso ainsi que l'annexe B) ;
- UN *CURRICULUM VITAE* actualisé avec photo d'identité.

à la DRAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale, de préférence avant le 6 mai 2008

A titre d'information, un exemplaire de l'annexe A et du *curriculum vitae* sera adressé à la DGER/SDEPC et au SG/DMC/MGES sous forme papier ou électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle SDEPC/BERFI 1 ter, avenue Lowendal 75700 Paris 07 SP	yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr, annick.marty@agriculture.gouv.fr, bertrand.droguet@agriculture.gouv.fr marie-line.couderc@agriculture.gouv.fr
SG	Délégation à la mobilité et aux carrières SG/DMC/MGES 78, rue de Varenne 75700 PARIS 07 SP	claude.poly@agriculture.gouv.fr monique.bricage@agriculture.gouv.fr

L'**autorité hiérarchique** (DRAF (DAF) – SRFD (SFD) pour les agents en services déconcentrés ou directeur général pour les personnels en administration centrale) retournera à l'agent l'accusé de réception (annexe B) de sa candidature, dès réception.

L'autorité hiérarchique complètera chaque formulaire en portant un avis circonstancié dans les cadres correspondants, puis transmettra à la DGER et à la DMC l'ensemble des demandes collectées, au plus tard le **20 MAI 2008**

L'attention des candidats est appelée sur la codification des postes. En effet, l'entrée en service de la nouvelle application informatique GUEPARD entraîne la mise en place de **nouveaux codes postes**
Les demandes effectuées devront mentionner ces nouveaux codes. correspondant aux postes à profil offerts.

B. La démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil :

Les postes de direction sont des postes à profil. Aussi, les candidatures de principe aux fonctions de directeur et de directeurs adjoints d'EPLEFPA seront présentées sous la forme d'une **lettre de motivation** accompagnée d'un ***curriculum vitae*** actualisé avec photo d'identité récente. La lettre et le *curriculum vitae* sont adressés à chaque autorité académique sous l'autorité de laquelle se situe le poste visé ce, **au plus tard début mai**.

Les coordonnées des autorités académiques figurent en annexe C à la présente note. Les candidats sont invités à prendre contact avec l'autorité académique d'accueil, pour présenter leur candidature et prendre connaissance des caractéristiques du poste offert.

C. La procédure d'examen des candidatures :

L'autorité académique d'accueil examinera les candidatures et transmettra son avis à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction générale de l'enseignement et de la recherche). L'instruction finale des dossiers est conduite par la DGER (Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle) en partenariat avec le Secrétariat général (Délégation à la mobilité et aux carrières)

Sur la base de ces différents avis, et après consultation de la commission consultative paritaire des personnels de direction, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche propose au Secrétaire général les nominations sur les emplois de direction d'EPLEFPA. L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée du Secrétaire général du ministère a valeur juridique, et peut déclencher la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

2 – CAS PARTICULIERS

I – Transformation de postes liées à des restructurations :

Certaines opérations de restructurations de plusieurs EPL d'une même région se traduiront potentiellement :
- soit par une fusion d'EPL ;
- soit par une mise sous autorité unique, destinée à préparer les équipes des EPL à un rapprochement ultérieur, à échéance non définie.

Les projets présentés par les autorités académiques pour la rentrée scolaire 2008 figurent en **annexe D**. Cette annexe présente l'organisation des postes de direction qui résultera de ces opérations. L'attention des candidats est appelée sur le caractère non avéré, à cette date, de ces opérations et sur la possibilité de ne pas rendre effective cette organisation à la rentrée scolaire 2008.

3 – POSTES OFFERTS

Après les CODES et LIBELLES des établissements figurent les postes VACANTS (V.) puis les postes SUSCEPTIBLES d'être vacants (S.V.) et enfin les OBSERVATIONS éventuelles.

DIRECTEUR D'EPLEFPA (01)

DIRECTEUR ADJ D'EPLEFPA CHARGE DELA PEDAGOGIE (02)

DIRECTEUR ADJ D'EPLEFPA CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (03)

DIRECTEUR ADJ D'EPLEFPA CHARGÉ DE L'EXPLOITATION ET DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (04)

Pour le Ministre de l'agriculture et de la pêche et par délégation,
le Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Signé

Jean-Louis BUËR

MAJ : avril 2008

DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)

région	code GUEPARD	établissement	V / SV	sites	centres constitutifs	classement EPL	classement exploitation	classement atelier	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	nbre classes 07-08 (EPL)	nbre élèves 07-08 (EPL)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07	volume heures stag FP 05/EPL
Auvergne	4139	**LPA ROCHEFORT MONTAGNE**	**V**	1	2	1	2		8	124			productions-aménagement		
Bourgogne	4071	**BEAUNE**	**SV**	1	4	4									
Champagne Ardennes	4048	**CHALONS EN CHAMPAGNE**	**SV**	1	3	4									
Ile-de-France	4046	**BRIE CT ROBERT**	**SV**	1	3	4	1		22	482			productions-aménagement-services		
Limousin	4543	**NEUVIC (*)**	**V**	1	3	4	2		18	432			aménagement-services en espace rural	25	25 060
Limousin	4542	**MEYMAC (*)**	**V**	1	3	2		3	11	225			aménagement-services		33 526
Limousin	4124	**LPA MAGNAC LAVAL**	**SV**	2	3	3	1		8	181			productions-petite animalerie		74 801
Midi-Pyrénées	4115	**FIGEAC**	**V**	3	4	3									
PACA	5529	**LPA LES ARCS SUR ARCENS**	**SV**	1	1	1			10	228			Services transformations		
Picardie	4056	**LPA RIBECOURT**	**SV**	1	3	2	2		8	134			productions-aménagement-services		18 882
Picardie	4055	**LPA HAUTE SOMME**	**V**	2	2	2			11	216			productions-services		51 250

(*) : Cas particuliers. Voir dernière page de l'annexe des postes offerts au mouvement pour les mises sous autorité unique envisagées des EPLEFPA.

MAJ : avril 2008

DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)

région	code GUEPARD	établissement	V / SV	EPLEFPA	sites	centres constitutifs	classement EPL	classement exploitation	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07
Aquitaine	4223	**LPA OLORON**	**V**	EPL PAU - Responsable de site			4+	2	9	206	productions-services-aménagement	
Aquitaine	4219	**LEGTA BAZAS**	**V**				3					
Auvergne	4251	**LEGTPA BRIOUDE**	**SV**		2	5	4	1	21	389	productions-aménagement-services	137
Auvergne	4253	**LPA COMBRAILLES/Pontaumur**	**SV**	EPL COMBRAILLES/Pontaumur responsable site	2	3	3	2	10	250	productions-services	126
Auvergne	4252	**LEGTA CLERMONT FERRAND**	**SV**				4+					
Auvergne		**LEGTA MOULINS**	**V**		1	4	4	1			productions-aménagement-services	123
Bourgogne	4180	**LEGTA AUXERRE CHAMP. (*)**	**SV**		2	4	4	2	18	378	productions-aménagement-transformation	114
Bourgogne	5522	**LPA CHAMPS SUR YONNE (*)**	**V**	EPL AUXERRE - responsable de site	1	1	1				services	
Bretagne	4209	**LEGTA PONTIVY**	**SV**		1	3	4	2	25	449	productions-services-aménagement-transformation	
Centre	4168	**LEGTA CHATEAUROUX**	**SV**		3	5	4+	3	20	425	productions-aménagement	219
Ch Ardenne	4155	**LEGTA CHAUMONT**	**V**		1	4	3	2	16	271	productions-services	59
Ch Ardenne	4157	**LEGTA TROYES SAINT POUANGE**	**SV**		2	4	4	3	14	289	productions-aménagement-services	
Ch Ardenne	5527	**LEGTA CROGNY (*)**	**V**		1	2	1		7	166	aménagement -services	
Franche-Comté	5531	**LEGTA BESANCON**	**SV**		2	4	4+	1	20	511	productions-aménagement-transformation	
Ile de France	4151	**LEGTA BRIE COMTE ROBERT**	**V**				4					
Languedoc-Roussillon	4259	**LEGTA PERPIGNAN**	**V**		3	5	4	Rivesaltes:3	11	181	productions-aménagement-services-transformation	179
Limousin	4240	**LEGTPA TULLE NAVES**	**SV**		2	4	4	1	16	344	productions-services à la personne	94
Lorraine	4193	**LEGTA METZ**	**V**		1	4	4	1	17	353	productions-aménagement	265
Midi Pyrénées	4228	**LEGTA FIGEAC**	**SV**		5	4	3	1	16	201	productions-services	76
Midi Pyrénées	4233	**LEGTA TOULOUSE AUZEVILLE**	**SV**				4+					
Basse- Normandie	5590	**LEGTA LEROBILLARD**	**SV**		1	4	4	1	16	347	productions-aménagement-services	107
Hte Normandie	4165	**LEGTA EVREUX**	**SV**		2	4	2		9	190	productions-aménagement	207
Hte Normandie	4163	**LPA PAYS DE BRAY**	**V**	EPL YVETOT - responsable site			4+	1	13	249	productions-services	
Hte Normandie	4162	**LPA ENVERMEU**	**V**	EPL YVETOT - responsable site			4+	3	4	81	aménagement	
Nord-Pas de Calais	4288	**LEGTA LOMME**	**SV**		1	3	3	3	14	330	productions-aménagement-services	
Poitou Charentes	4211	**LEGTA ANGOULEME**	**SV**		2	6	4+	1	14	321	productions-services	114
PACA	4266	**LEGTA HYERES**	**SV**		1	3	4	2	20	527	productions-services-aménagement	
PACA	4533	**LPA ISLE SUR LA SORGUE**	**V**	EPL AVIGNON - responsable site	2	3	4		12	296	production-transformation	
Rhône Alpes	4561	**LPA LA TOUR DU PIN**	**SV**	EPL LA COTE SAINT ANDRE responsable site	2	5	4	1	10	243	production	

MAJ : AVRIL 2008

DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (code 03)

région	code GUEPARD	établissement	V / SV	sites	centres constitutifs	classement EPL	classement exploitation	classement atelier	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07	volume heures stag FP 05/EPL
Midi-Pyrénées	4274	**LEGTA TOULOUSE-AUZEVILLE**	**V**	5	5	4+	3		23	645	productions-transformation-aménagement	259	214 940

DIRECTEURS- ADJOINTS CHARGES DE L'EXPLOITATION ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE (code 04)

région	code guepard	Etablissement	V / SV	sites	centres constitutifs	classement EPL	classement exploitation	classement atelier	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences
Bourgogne	5524	EPL AUXERRE	V	2	4	4	2				
Franche-Comte	4537	LEGTA BESANCON	V	2	4	4+	1		20	512	productions-aménagement-transformation
Languedoc-Roussillon	5526	LEGTA NIMES	V	7	4	4+	1		24	571	
Limousin	5525	EPL MEYMAC ET NEUVIC	V	2	6	4	2	3			aménagement-services
Picardie	5523	LEGTA CREZANCY	V	2	3	3	1		13	229	productions-aménagement
Rhône-Alpes	5528	LEGTA LA ROCHE SUR FORON	V	2	3	4	1				transformation

l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne

FICHE DE POSTE

Création d'un poste de directeur-adjoint sur l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne (89)

L'EPLEFPA des Terres de l'Yonne est, à partir du 1er septembre 2008, un établissement intégrant 5 centres constitutifs et regroupe l'ensemble de l'appareil de formation agricole public du département de l'Yonne.
La mise en place de cette structure nécessite un besoin important d'organisation et d'actions « fédératives » entre les différents centres et sites, telles que le projet d'établissement et la coopération internationale.
La création de ce poste supplémentaire de direction doit permettre de sécuriser le fonctionnement du nouvel EPLEFPA et apporter un appui à son développement.

Les fonctions spécifiques pour cet emploi se situeront sur deux niveaux.

1. **Coopération internationale**
   - mise en cohérence des différents projets de coopération sur l'établissement ;
   - animation et structuration des réseaux ;
   - mise en place d'un projet multipartenarial de coopération internationale, en incluant les acteurs du territoire (communes, AFDI…) ;
   - recherche des financements
   - promotion et organisation des stages à l'étranger auprès des élèves des classes concernées.

2. **Projet d'établissement : aide aux directeurs de centres**
   - mise en place des calendriers.
   - formulation des relevés de décisions.
   - élaboration des fiches actions

EPLEFPA BESANCON

FICHE DE POSTE

DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE L'EXPLOITATION ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE (04)

Le profil recherché est le suivant :

Aptitude à gérer une exploitation agricole complexe par la diversité de ses productions principalement animales : élevage bovin lait, porcin, helicicole, mais aussi caractérisée par une très forte utilisation pédagogique : lycéens,étudiants,apprentis,stagiaires adultes.

Aptitude à mettre en place les actions lourdes induites par le nouveau projet d'établissement avec des attentes et des enjeux essentiels : reconstruction d'un nouveau siège d'exploitation prévu par le conseil régional, valorisation du nouvel atelier de transformation inauguré en novembre 2007 avec magasin de vente directe.

Aptitude à poursuivre la mobilisation engagée auprès des partenaires en terme d'experimentation, de recherche appliquée, dans le domaine du développement durable et plus particulièrement a partir de la future unité de méthanisation.

Aptitude à monter des dossiers, les structurer, les suivre sur les plans administratifs, financiers et comptables.

DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (03)

EPLEFPA LYON DARDILLY ECULLY

I- STRUCTURATION DE L'EPLEFPA

L'EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully compte 4 centres constitutifs :

- le LEGTA avec ses 400 élèves allant du BEPA au BTSA sur les secteurs de l'aménagement, de l'horticulture, des travaux paysagers et du commerce
- le CFPPA localisé sur la commune d'Ecully (48 000 heures stagiaires) qui est également antenne du CFA régional (203 apprentis pour la rentrée 2007)
- l'exploitation horticole avec 2 sites de production et 2 sites de vente (Dardilly et Ecully)
- le CFA Régional des métiers de l'agriculture et de l'horticulture, qui à lui seul représente plus de 60% du budget de l'EPLEFPA. De fait, le Directeur de l'EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully est également Président de l'Organisme Gestionnaire du CFA régional.

II- PRESENTATION DU CFA REGIONAL

Le CFA régional est un CFA sans murs, qui représente auprès du Conseil Régional 20 antennes (et 24 sites de formation) réparties sur l'ensemble du territoire rhône alpin, 74 diplômes (dans 7 secteurs d'activités différents) et 2 000 apprentis. 4 antennes sont dans un établissement privé relevant de l'UNREP. 60% de l'activité du CFA régional se situe dans le champ d'activité de l'aménagement, de l'horticulture et du secteur du paysage.
Le CFA régional perçoit la taxe d'apprentissage pour le compte de toutes ses antennes.
Le CFA régional représente une masse financière proche des 10 millions d'euros.

III- TRANSFORMATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU CFA REGIONAL EN UN POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT (03) DE L'EPLEFPA

Le Directeur du CFA régional est, de fait, membre de l'équipe de direction. Il est directement concerné par l'ensemble de la structure EPL. Le volume financier que représente l'apprentissage dans le budget est tel qu'un travail permanent est mis en place pour réaliser un suivi rigoureux des mouvements financiers et jouer le rôle d'interface d'une part avec les antennes, d'autre part avec le Conseil Régional. Tout le système informatique de l'EPL est également dimensionné à l'échelle du CFA. Le serveur pédagogique (GestCFA) et bientôt le serveur financier régional sont hébergés sur DARDILLY. Ils mobilisent une bonne partie du temps du TIM. A l'heure où le projet d'établissement de l'EPL est en phase d'élaboration, le projet du centre CFA régional prend également toute sa dimension.
Le CFA régional est complètement imbriqué dans l'EPL et il paraît donc logique que son directeur est un statut d'adjoint compte tenu de la nécessité de son implication au quotidien dans le fonctionnement de l'EPL.

EPLEFPA NIMES RODILHAN

FICHE DE POSTE

POSTE DIRECTEUR ADJOINT
CHARGE DU DOMAINE « PRODUCTION, TECHNOLOGIES ET DEVELOPPEMENT »

1 - Structure de l'EPL :

EPL NIMES RODILHAN: Catégorie 4+

- Lycée Agricole Marie Durand : 550 élèves
- CFPPA du Gard (6 sites – 280 000 h stagiaires)
- CFAAH du Gard: 180 apprentis
- Domaine de Donadille: exploitation pédagogique

2 – Organisation des structures

Domaine de Donadille:

60 ha de SAU dont 42 ha de vigne (16 cépages), 6 ha de pommiers, 2,5 ha d'oliviers; 10 ha de terres labourables, une cave de vinification de 600 Hl, 1 caveau de vente ouvert toute l'année, 5 salariés permanents, activités commerciales dans toute la France.

- Support pédagogique de l'EPL avec accueil des apprenants tout au long de l'année
- Exploitation agricole "Grandeur Nature" qui se veut exemplaire dans le domaine du développement durable (Agriculture raisonnée, certifications EUREP GAP, Sud Nature, …) et la qualité de ses productions (Certification QUALENVI, AOC Costières de Nîmes, …)
- Participation à des nombreux organismes professionnels (coopératives, Syndicats professionnels, associations, …)
- Support de démonstrations et d'expérimentations vitivinicoles, arboriculture par des organismes professionnels (Chambres d'agriculture, IFVV, Syndicats des Costières, FDCUMA, GRCETA, …) et d'entreprises privées.

3 - Missions

Le directeur adjoint chargé de la production, des technologies et du développement.

Il administre l'exploitation par délégation du directeur de l'EPLEFPA

- Il devra rechercher notamment l'équilibre financier du centre par une analyse fine des coûts de production des différents ateliers et le développement de l'activité commerciale.

Il dirige et pilote l'exploitation agricole

- Il doit finaliser et faire valider le nouveau projet d'exploitation en 2008 et veiller à son intégration dans le projet d'établissement validé en 2007: Choix de l'évolution des structures, des modes de conduite, …
- Il organise et coordonne les activités des personnels et des apprenants dans le vignoble, le verger, la cave particulière et les activités commerciales. Il devra amplifier la présence des apprenants dans l'activités quotidienne du domaine.
- Dans la poursuite des actions engagées dans le cadre d'une agriculture durable et en utilisant les compétences présentes dans l'EPL, il doit faire évoluer le système de production.
- Il doit poursuivre la gestion des ressources humaines de l'exploitation agricole et notamment participer à la formation continue des salariés dans le domaine de l'hygiène et la sécurité.

Il gère et intègre les actions de l'exploitation agricole et/ou de l'atelier technologique dans les dynamiques territoriales et l'environnement professionnel local, régional, national, international

- Il doit impliquer la profession et le territoire dans l'évolution du prochain projet d'exploitation. Le Domaine de Donadille a notamment pour vocation d'accompagner l'agriculture gardoise dans les évolutions techniques et réglementaires.
- Il participe aux instances des organismes partenaires (Conseils Administration, Comités techniques, …) et doit favoriser l'émergence de nouveaux projets impliquant le domaine.
- Il participe au réseau régional des exploitations et à l'élaboration du PREA et inscrit son action dans ce cadre :
- Il contribue à l'ingénierie des expérimentations mises en place, anime le réseau de partenaires, s'assure du bon suivi des protocoles d 'expérimentation ou de démonstration et coordonne la valorisation des résultats
- Il devra favoriser l'accueil de publics extérieurs à l'agriculture afin de promouvoir les produits régionaux et une agriculture durable.

Il rend compte de sa gestion au directeur de l'EPLEFPA

EPL Meymac-Neuvic

FICHE DE POSTE

Directeur Adjoint Meymac-Neuvic
Chargé de projet de développement agricole

Le 3ème poste de Directeur Adjoint chargé de la formation initiale et scolaire est un élément moteur dans le cadre de la mise sous autorité unique des EPL de Meymac et de Neuvic pour la relance pédagogique des deux établissements de Haute Corrèze visant à conforter des points forts de l'offre de formation de ces deux EPL afin de renforcer la présence de l'enseignement agricole en Haute-Corrèze.

I Structures des EPL :

Situé en Haute-Corrèze, les deux EPL sont mono sites et distants de 26 kilomètres.

L'EPL de Meymac est constitué de trois centres constitutifs :
- un lycée (30 enseignants) accueillant actuellement 143 élèves et 80 étudiants,
- un CFPPA,
- une atelier technologique « bois ».

L'EPL de Neuvic est constitué de trois centres :
- un lycée (47 enseignants) accueillant actuellement 269 élèves et 164 étudiants et comprenant 3 SACD (résidences étudiantes, centre des métiers du golf et services dédiés au développement local)
- une exploitation agricole (bovins allaitant et apiculture),
- un CFA (24 apprentis).

II Organisation des structures sous pilotage du DA :

L'EPL de Meymac dispose de formations liées à la gestion et à la commercialisation des produits forestiers tant en formation initiale qu'en formation professionnelle continue. Pour sa part, l'EPL de Neuvic dispose de formations liées à la gestion et à d'animation des espaces naturels et des territoires.

Le périmètre d'action du 3ème directeur adjoint s'inscrira de façon transversale pour les trois voies de formation des deux EPL pour lesquels, sous l'autorité du directeur d'EPL et en partenariat étroit et permanent avec les directeurs adjoints chargés de la FIS sur les sites de Meymac et de Neuvic, des complémentarités et des synergies entre les deux EPL dans le domaine de l'environnement et de la gestion des territoires devront être recherchées ainsi que des domaines d'innovation en lien avec la profession.

III Missions :

Sous l'autorité du directeur des deux EPL, en lien avec les directeurs adjoints de chaque site et des directeurs de centres, il sera chargé à échéance de trois ans de l'animation de la réflexion et de la mise en œuvre du travail de concertation entre les deux équipes pédagogiques afin d'établir de solides synergies entre elles et d'intégrer les modes d'organisation pédagogiques correspondantes.

Le directeur adjoint devra ainsi créer du liant entre les deux établissements et appuyer le directeur des deux EPL dans la mise en œuvre des complémentarités pédagogiques des EPL en lien avec les partenaires de ces établissements.

Pour pouvoir mener à bien l'ensemble des missions confiées au directeur adjoint les aptitudes suivantes devront être présentes :
- aptitudes à fédérer des équipes enseignantes complexes, fortement ancrées dans leurs établissements respectifs, autour de nouvelles dynamiques de projets ;
- aptitude à l'ingénierie de formation pour développer les formations innovantes dans le domaine de l'environnement (dont la forêt) et les territoires sensibles en lien avec les professionnels des secteurs concernés et en lien avec les projets d'établissement ;
- aptitudes à négocier et écouter, à construire des dossiers, à les structurer et à les suivre.

E.P.L. de CREZANCY

FICHE DE POSTE

Directeur-Adjoint d'E.P.L. chargé du développement
Mission de développement économique pour 3 ans

Lieu d'exercice : E.P.L. de CREZANCY - site de VERDILLY, ex SIDSA

Missions :

Mise en place et suivi des programmes européens du 2ème pilier de la PAC 2007/2013

- valorisation auprès du grand public du patrimoine forestier de l'E.P.L.
- mise en place du nouveau plan d'aménagement forestier
- chaufferies bois

Suivi du transfert des propriétés vers le Conseil Régional de Picardie pour les 3 sites géographiques de l'E.P.L.

- legs Poisson
- legs Delhomme
- legs Lamarre
- legs Ferté-Sagny

Gestion patrimoniale du S.A.C.D. dit Fondation E.Guynemer

- relations entre les acteurs du territoire d'implantation
- relations avec le pôle de compétitivité Industrie Agro-Ressources (Picardie Champagne-Ardennes)
- relations avec l'O.N.F.
- gestion et renouvellement des baux de chasse, pêche et agricoles
- reconstruction ferme Ambel en liaison avec le Conseil Régional de Picardie
- Suivi du remembrement et des indemnités d'expropriation L.G.V. restant dues

Ingéniérie sur la carte des formations BTS de l'interrégion

Suivi indicateurs C.F.P.P.A.

Suivi DGH E.P.L.

Profil recherché :

- aptitude à la négociation et au relationnel
- expérience réussie dans la gestion et le redressement d'un établissement public
- connaissances en droit civil et rural
- connaissance de la problématique et des enjeux du 2ème pilier de la PAC
- connaissance des partenaires territoriaux du développement économique : Conseil Régional, Conseil Général,
  Mission locale, Maison de l'Emploi et de la Formation, Communauté de commune
  ……

EPLEFPA de La Roche sur Foron

Fiche de poste

POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT
CHARGE DES ATELIERS TECHNOLOGIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

1 - Structure de l'EPL : Trois centres constitutifs :

Lycée :

- 11 classes (BEPA transformation, Seconde, 1ere S et STL, terminale S et STL, BTS 1 IAA lait, viande, BTS 2 IAA lait, viande, BTS 1 ANABIOTECH, BTS 2 ANABIOTECH)
- 250 élèves et étudiants (150 secondaires et 100 étudiants)
- co-organisateur de 3 licences professionnelles (universités de Grenoble, Savoie et Lyon) et participation à un Master (université Lyon 1) accueillant 45 étudiants.
- support des services communs de l'EPL : services administratifs (logistique, paye, compta, personnel), hébergement (deux internats), restauration, laboratoires pédagogiques (physique, biochimie, biologie, microbiologie, génie industriel, halle technologique)

CFPPA :

- antenne du CFA régional agricole (BEP commerce et restauration collective, Bac pro commerce, BTS IAA et technico-commercial) et du CFA IFRIA (CAP IAA, Bac pro BIT)
- 200 apprentis et 100 stagiaires adultes
- 420 journées de formation continue en entreprise
- 30 formateurs et personnels administratifs.
- support du chantier d'insertion : 20 personnes en insertion sur les ateliers technologiques et les services généraux.

Ateliers technologiques :

- 6 ateliers (Reblochon, Abondance, pattes pressées, beurrerie, découpe et salaison, laboratoires d'autocontrôle et d'analyse sensorielle) et un magasin de vente.
- 5 M€ de CA (600 T beurre, 216 T fromages, 70 T de salaison, 30 T travail à façon)
- 12 salariés moniteurs, 3 agents administratifs et de maintenance, 6 apprentis
- support des activités de recherche – développement et expérimentation de l'EPL.

2 – Organisation des structures sous pilotage du Directeur adjoint

Ateliers technologiques

- organisation technique structurée par les moniteurs responsables de pôles d'activité (fromageries, beurrerie, salaison, laboratoire d'autocontrôle et d'analyse sensorielle, magasin de vente). Ceux ci assurent la conduite technique (process, gestion de production, suivi qualité, stocks) de chaque atelier et sont polyvalents sur les autres ateliers. Ils assurent l'encadrement des apprenants (12 à 15 par semaine).
- Organisation commerciale assurée par le DA assisté d'une collaboratrice (télévente) et reposant sur un outil de gestion intégré (production, stocks, commandes, facturation).

Expérimentation et développement

Ce secteur s'organise dans cinq directions :

- Partenariat technique et économique avec les fromagers : animation du syndicat des fromagers, réalisation d'études, opérations de promotion.
- Centre de traitement des laits non conformes.
- Appui aux syndicats de produits AOC : expérimentations ferments fore sauvage, appui technique.
- Partenariat inter-acteurs (développement – recherche) pour le développement durable du système agricole et agroalimentaire Haut Savoyard (avec le LPA de Contamine sur Arve, dans le cadre du dispositif Ingénieur chef de projet) dans trois directions : alpage école, écologie industrielle et Ateliers relais.
- Intégration au Réseau Mixte Technologique « fromages de terroirs »

3 - Missions transversales confiées au directeurs adjoint

le DA assure principalement des fonctions managériales de gestion des ressources humaines et de gestion de projets.

En lien étroit avec le directeur d'EPL et la conduite du projet collectif de l'établissement, le DA :

- Assure le suivi budgétaire et financier du centre ainsi que le suivi analytique et les tableaux de bord des activités.
- Coordonne la mise en place des outils de management de la production (GPAO) et de la qualité (paquet hygiène, certification)
- Propose, met en place et assure le suivi et la valorisation des programmes d'expérimentation menés en partenariat avec les acteurs du développement et de la recherche par les enseignants et les moniteurs.
- Propose, met en place et assure le suivi du développement par les moniteurs et enseignants des outils de formation multimédia permettant la meilleure valorisation des activités des ateliers dans la formation.
- Accompagne l'ingénieur chef de projet de partenariat dans la mise en œuvre des actions d'expérimentation organisationnelle associant les ateliers et des partenaires du territoire.
- Encadre les travaux d'étudiants extérieurs associés aux projets qu'il construit.

ANNEXE A

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DEMANDE de MUTATION ou d'AFFECTATION **SUR UN POSTE DE DIRECTION d'EPLEFPA**	**REMPLIR EN MAJUSCULES ET ENVOYER :** 1 Exemplaire à la : DRAF / DAF – SRFD / SFD dont vous dépendez **AVANT LE 6 MAI 2008** *(cachet de La Poste faisant foi).*
RENTREE SCOLAIRE 2008 **2ème mouvement**	
NOM PRENOM : CORPS GRADE :	NOM DE JEUNE FILLE : Mel : Téléphone fixe : Portable :
NUMERO EPICEA : |___|___|___|___|___|___|	
ETABLISSEMENT :	POSTE :
TYPE DE CONCOURS : (cocher la case correspondante)	O EXTERNE O INTERNE O RESERVE
ANNEE D'OBTENTION DE LA LISTE D'APTITUDE (année de la rentrée scolaire à laquelle elle s'applique) :	
SITUATION FAMILIALE :	Marié(e) / Pacsé(e) |__| Veuf (ve), |__| Divorcé(e) |__|, Vie maritale |__| Célibataire |__|
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge |___|	Autorité parentale unique |___| Garde partagée |___|
Enfant ou conjoint(e) handicapé(e) |___|	

EN CAS DE DEMANDE DE MUTATION AVEC LE (LA) CONJOINT(E) EN POSTE AU M.A.P, précisez son NOM et PRENOM, corps / grade ainsi que son affectation :

……
……
……
……

DATE DE PRISE DE FONCTION EN QUALITE DE « FAISANT FONCTION »

De directeur : de directeur adjoint :

DATE DE DETACHEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE PERSONNEL DE DIRECTION :

NOTATIONS ADMINISTRATIVES : 2006 : 2007 :

AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2008

	ETABLISSEMENT	**NUMERO POSTE**
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

MOTIF DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent) :

……
……
……

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

DATE : **SIGNATURE :**

AVIS CIRCONSTANCIE DU DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET OU DU D.A.F. :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

DATE : **SIGNATURE :**

ANNEXE B

ACCUSE DE RECEPTION

A ENVOYER A L'AGENT UNIQUEMENT

(PAS A L'ADMINISTRATION CENTRALE S.V.P.)

DEMANDE DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION D'EPLEFPA

RENTREE SCOLAIRE 2008

A REMPLIR PAR L'AGENT :

NOM : **Nom de jeune fille :**

PRENOM :

Numéro EPICEA :

A REMPLIR PAR LE DRAF / DAF :

DEMANDE RECUE LE :

NOM ET QUALITE DE SIGNATAIRE :

Fait le :

ANNEXE C

Coordonnées des DRAF/DAF :

REGION	Prénom & NOM	TELEPHONE
ALSACE	Jean-François QUERE	03 88 25 91 00
AQUITAINE	Jacques MERIC	05 56 00 42 22
AUVERGNE	Michel MAGIMEL	04 73 42 14 17
BOURGOGNE	Christian VANIER	03 80 39 30 01
BRETAGNE	Louis BIANNIC	02 99 28 21 21
CENTRE	Isabelle CHMITELIN	02 38 77 40 14
CHAMPAGNE-ARDENNE	Gilles PELURSON	03 26 66 20 00
CORSE	Loic GOUELLO	04 95 51 86 53
FRANCHE-COMTE	Alain MARAVAL	03 81 47 75 00
ILE-DE-FRANCE	Philippe MAUGUIN	01 41 24 17 17
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pascal AUGIER	04 67 10 19 00
LIMOUSIN	Yann DORSEMAINE	05 55 12 92 47
LORRAINE	Jean-Louis ROUX	03 87 56 40 41
MIDI-PYRENEES	Dominique PELISSIE	05 61 10 61 02
NORD-PAS-DE-CALAIS	Alain VERNEDE	03 20 96 41 00
BASSE-NORMANDIE	Yves RIOU	02 31 24 97 07
HAUTE-NORMANDIE	Odile BOBENRIETHER	02 32 18 94 04
PAYS-DE-LA-LOIRE	Philippe DE GUENIN	02 40 12 36 10
PICARDIE	Edith VIDAL	03 22 33 55 00
POITOU-CHARENTES	Martin GUTTON	05 49 03 11 11
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Jean-Marie SEILLAN	04 91 16 79 22
RHONE-ALPES	Hervé PIATON	04 78 63 13 13
MARTINIQUE	Gilbert FOURNIER	05 96 71 20 40
GUYANE	Jean-Pierre BASTIE	05 94 29 63 05
LA REUNION	Michel SINOIR	02 62 30 89 01
NOUVELLE CALEDONIE	Pierre-Yves VION	(687) 23 24 31
GUADELOUPE	Gilbert GRIVAULT	05.90.99.09.55

ANNEXE D

MAJ : 17/04/2008

ETABLISSEMENTS POUR LESQUELS UNE MISE SOUS AUTORITE UNIQUE EST ENVISAGEE A LA RS 2008

région	établissement	Poste
Limousin	**Neuvic et Meymac**	1 poste de directeur
		3 postes de directeurs adjoints chargés de la formation scolaire (2 déjà pourvus)
Bourgogne	**AUXERRE - CHAMPS SUR YONNE**	1 poste de directeur adjoint chargé de la formation scolaire à LPA Champs sur Yonne
		1 poste de directeur adjoint chargé de la formation scolaire au LEGTA Auxerre-Champignelle
		1 poste de directeur adjoint chargé de la formation scolaire au LEGTA Auxerre-La brosse Champignelle et de projet d'EPL
Ch. Ardenne	**TROYES ET CROGNY**	1 poste de directeur adjoint chargé de la formation scolaire au LEGTA Troyes
		1 poste de responsable du site au LEGTA de Crogny